



COMMUNE
DE
Saint-Christophe-du-Ligneron
85670

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Lundi 6 Mars 2017 à 20 h.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICHARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Michel QUAIREAU, Émilie BOCQUIER, Sylvia GUIHOT, Carine MIGNÉ, Nadia RABREAU, Florent JOURDAN, Audrey PATARIN, Patrick CHANSON, Auguste GUILLET, Mathilde BRIAND, Maryse COUGNAUD, Henri DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ, Malik RABIA, Michelle RÉGEASE.

Absents et excusés : M. Jacques RIGALLEAU (pouvoir à Jean-Claude BIRON), et Mme Isabelle AVERTY (pouvoir à Emilie BOCQUIER), M. Olivier ABILLARD, M. Sébastien GUYON

Absents : Jean-Christophe RAGUET, Sébastien SEGRET, Mme Marie-Ange FOUQUET

Secrétaire de séance : Mme Emilie BOCQUIER.

Le compte-rendu de la réunion du 6 Février 2017 est approuvé.

Ajout à l'ordre du jour

- Mise en place du Compte Epargne Temps.
- Nomination d'un nouveau représentant au Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.
- Les Loustics : convention de réservation pour un séjour jeunes pour les vacances d'été 2017.
- Amortissement travaux 2016

☞ 1 – ZAC MULTI-SITES : BILAN DE REALISATION

➤ Bilan de réalisation

Monsieur le Maire rappelle que le 2 septembre 2013, le Conseil municipal a approuvé le bilan de la concertation, le dossier de création de la ZAC Multi-Sites et a créé la ZAC Multi-Sites conformément aux articles L. 311-1 et R. 311-2 du Code de l'urbanisme.

Ce projet d'aménagement vise les principaux objectifs suivants : maîtriser la croissance démographique et proposer une offre de logements diversifiée. Pour permettre une urbanisation maîtrisée, la municipalité a choisi d'engager cette opération dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), afin de :

- Permettre une ouverture de l'urbanisation, organisée par une réflexion d'ensemble.
- Offrir un projet de qualité en termes d'espace, d'accès, d'environnement et de paysage.
- Viser un projet intégrant des critères de mixité sociale ainsi que tous les modes de déplacements.

Monsieur Loïc GRIGY, intervenant de l'Agence de Service aux Collectivités Locales de la Vendée présente à l'Assemblée un récapitulatif du dossier de ZAC Multi-sites, notamment les plans de programmations et de sectorisations des 3 ZAC (Nord, Centre, Poste), le programme des équipements publics et les modalités de financements du projet.

Monsieur le Maire rappelle que les acquisitions foncières représentent un travail sur plusieurs années. Les premières acquisitions remontent à 2008 et d'autres vont se poursuivre encore cette année

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Loïc GRIGY et les précisions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve le dossier de réalisation de la ZAC Multi-Sites.**

Résultat du vote à main levée : 17 votants, 15 pour et 2 abstentions.

Modalités de financement de l'opération d'aménagement			
DEPENSES	TOTAL €HT	RECETTES	TOTAL €HT
TOTAL TERRAINS	2 196 000,00 €	TOTAL CESSIONS	3 758 000,00 €
TOTAL ETUDES	104 000,00 €	- Secteur Centre	1 117 000,00 €
TOTAL TRAVAUX	2 592 000,00 €	- Secteur Poste	300 000,00 €
- Equipements publics de la ZAC	2 592 000,00 €	- Secteur Nord	2 340 800,00 €
TOTAL FRAIS FINANCIERS	197 000,00 €		
TOTAL FRAIS GENERAUX	290 000,00 €	TOTAL AUTRES PRODUITS	1 444 000,00 €
- Honoraires techniques	253 000,00 €	- Participation communale à l'équilibre de la ZAC	1 444 000,00 €
- Frais de gestion MOA			
- Frais sur vente	37 000,00 €		
TOTAL AUTRES CHARGES	78 000,00 €	Prise en charge SyDEV, Vendée	191 000,00 €
- Impôts fonciers	78 000,00 €	Eau, ... des équipements publics	
		Subvention région	50 000,00 €
		Subvention de l'Etat	15 000,00 €
TOTAL DEPENSES	5 457 000,00 €	TOTAL RECETTES	5 457 000,00 €

➤ Programme des Equipements Publics

Monsieur Loïc GRIGY, intervenant de l'Agence de Service aux Collectivités Locales de la Vendée présente à l'Assemblée un descriptif des équipements publics en précisant que le montant de ce programme porte essentiellement sur la ZAC Nord.

En effet, au regard de la superficie et du plan de programmation, la création d'équipements publics pour la ZAC Nord correspond à 1 900 000 € HT environ (soit 73% du montant total des travaux d'équipements publics) au regard de la superficie et du plan de programmation.

Le reste du montant des travaux d'équipements publics correspond aux travaux de la ZAC Centre, zone qui nécessite notamment la construction de nombreuses liaisons pour desservir les différents îlots.

Aucun équipement public n'est nécessaire à la ZAC Poste qui ne comprend qu'un seul ensemble de bâtiments.

Monsieur le Maire indique que cette programmation, chiffrée, est une orientation précise du futur urbanistique de notre commune. Le rythme d'évolution appartiendra aux futures équipes municipales, guidé par les moyens financiers et la capacité à poursuivre les acquisitions. Ce budget de plus de 5 M€ peut très bien s'étaler sur plusieurs décennies.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Loïc GRIGY et les précisions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve le dossier de Programme des Equipements Publics.**

Résultat du vote à main levée : 17 votants, 15 pour et 2 abstentions.

ZAC MULTISITES dans sa globalité

DÉPENSES EN EUROS HT (valeur 2016)		Financement				
TRAVAUX EQUIPEMENTS PUBLICS	2 592 000 €					
. Terrassement - Voirie	1 010 000 €	Commune	- €	- €	- €	1 010 000 €
. Assainissement EL et EP	520 000 €	Commune	- €	- €	- €	520 000 €
. Eau potable	120 000 €	Vendée Eau	- €	- €	59 000 €	61 000 €
. Electricité - Télécom	397 000 €	Sydev	132 000 €	- €	- €	265 000 €
. Entretien - Entretien	90 000 €	Sydev	- €	- €	- €	90 000 €
. Noblles	122 000 €	Commune	- €	- €	- €	122 000 €
. Paysagement	271 000 €	Commune	- €	- €	- €	271 000 €
. Divers et Imprévus	63 000 €	Commune	- €	- €	- €	63 000 €
. Ouvrages particuliers	- €	Commune	- €	- €	- €	- €
	- €	TOTAL	132 000 €	- €	59 000 €	2 401 000 €

Le montant d'investissement des équipements publics d'infrastructures, tels qu'ils sont définis dans le programme, est estimé au stade AVP à 2 592 000 € HT en valeur 2016.

↳ 2 - CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ

➤ Conseil Communautaire du 16 Février 2017

Monsieur le Maire donne le compte rendu qui n'apporte pas de remarques particulières.

Il rappelle par ailleurs à l'Assemblée, que la Communauté de Communes CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ envoie régulièrement des lettres d'informations. La lettre n°3, dernière lettre envoyée est particulièrement intéressante dans ses sujets abordés, à savoir : le PLU (Plan Local d'Urbanisme), les ventes de terrains et les points liés à l'administration.

Monsieur le Maire fait un focus sur la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui a été prise par anticipation par la Communauté de Communes CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ depuis le 1^{er} Janvier 2017. Cette nouvelle compétence communautaire, va générer une nouvelles taxe visible sur l'avis d'imposition, à hauteur de 17,50 € par habitant en moyenne. Le plafond maximal autorisé se situe à 40 € par habitant en moyenne.

Monsieur le Maire rappelle que la taxe GEMAPI est une compétence obligatoire pour tous les EPCI de France. En revanche, le niveau de taxe appliqué varie en fonction des travaux et plus particulièrement ceux liés à la protection contre les immersions.

Monsieur Auguste GUILLET fait remarquer, que cette taxe sera porteuse d'inégalité entre les différentes EPCI puisque les actions portées par le dispositif GEMAPI seront différentes entre les territoires.

➤ Opposition au transfert des pouvoirs de Police Administrative Spéciale

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'avec la création de la nouvelle intercommunalité CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ de nouvelles compétences ont été transférées de la Commune à l'intercommunalité.

En accord, les maires des communes membres de celle-ci proposent de s'opposer au transfert de pouvoirs de police administrative spéciale de Monsieur le Maire à Monsieur le Président de la Communauté de Communes CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ.

Ces attributions portent sur :

- le règlement de l'Assainissement Non Collectif,
- la collecte des déchets ménagers,
- la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les immeubles recevant du public,
- la sécurité des immeubles collectifs à usage principal d'habitation,
- la police des immeubles menaçant ruine,
- l'accueil et l'habitat des gens du voyage, de règlementer le stationnement des résidences mobiles (des gens du voyage)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'opposer au transfert des pouvoirs de Police Administrative Spéciale de Monsieur le Maire à Monsieur le Président de la Communes de CHALLANS GOIS COMMUNAUTE.

↳ 3-ADMINISTRATION

➤ Annulation totale ou partielle des délibérations portant création des commissions municipales

Suite à la nomination de Madame Carine MIGNÉ en tant que 5^{ème} Adjoint, et l'installation de Madame Michèle REGEASE et Monsieur Florent JOURDAN suite à la démission de 2 conseillères municipales, Monsieur le Maire propose de modifier la composition des commissions municipales et pour ce faire d'annuler totalement la délibération portant création de la Commission du Personnel, et d'annuler partiellement la délibération portant création des commissions « Economie et Finances », « Solidarité » et « Vie Municipale ». **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter à main levée et d'annuler totalement ou partiellement les délibérations portant création des commissions municipales « Economie et Finances », « Solidarité », « Vie Municipale » et « du Personnel ».**

➤ Désignation des commissions et du nombre de membres par commission

Monsieur le Maire propose de nommer le même nombre de membres qui composaient les commissions précédemment annulées. **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter à main levée et de nommer 9 membres pour la Commissions « Economie et Finances », 8 membres pour la Commission « Vie Municipale » et 7 membres pour les commissions « Solidarité » et « du Personnel ».**

➤ Désignation membres des commissions municipales

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire décide à l'unanimité de voter à main levée et de désigner les membres des Commissions Municipales :

- Commission « Economie et Finances »

Président :	M. Thierry RICARDEAU
Vice-Président :	M. Michel QUAIROU
Membres :	M. Olivier ABILLARD Mme Emilie BOCQUIER M. Patrick CHANSON M. Florent JOURDAN M. Auguste GUILLET M. Malik RABIA Mme Carine MIGNÉ

- Commission « Solidarité »

Président :	M. Thierry RICARDEAU
Vice-Président :	Mme Sylvia GUIHOT
Membres :	Mme Mathilde BRIAND Mme Maryse COUGNAUD Mme Michèle REGEASE Mme Audrey PATARIN Mme Nadia RABREAU

- **Commission « Vie Municipale »**
 Président : M. Thierry RICARDEAU
 Vice-Président : **Mme Carine MIGNÉ**
 Membres : Mme Isabelle AVERTY
 Mme Marie-Ange FOUQUET
 Mme Sylvia GUIHOT
 M. Sébastien GUYON
 M. Jean-Christophe RAGUET
 Mme Michèle REGEASE

- **Commission du Personnel**
 Président : M. Thierry RICARDEAU
 Membres : M. Jean-Claude BIRON
 M. Michel QUAIREAU
 Mme Emilie BOCQUIER
 Mme Sylvia GUIHOT
 Mme Carine MIGNÉ
 M. Jacques RIGALLEAU

↳ 4 – ECONOMIE ET FINANCES

➤ Approbation des Comptes Administratifs et du Compte de Gestion 2016 :

Après une présentation, commentée, de l'ensemble des comptes par Monsieur Michel QUAIREAU, le Conseil Municipal approuve les comptes 2016 tels que présentés ci-dessous :

Budget principal

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Exercice 2016	1 542 186,63 €	2 133 825,35 €	+591 638,72 €
Exercice reporté 2015	/	0,00 €	/
Excédent cumulé	/	/	+591 638,72 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Exercice 2016	2 125 281,05 €	2 039 725,53 €	-85 555,52 €
Déficit reporté 2015	184 656,05 €	/	-184 656,05 €
Restes à réaliser	435 059,64 €	557 388,24 €	+122 328,60€
Déficit cumulé	/	/	-147 882,97 €
Excédent global	/	/	+443 755,75 €

Budget Assainissement

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Exercice 2016	81 769,43 €	177 512,09 €	+95 742,66 €
Exercice reporté 2015	/	10 000,00 €	+10 000,00 €
Excédent cumulé			+105 742,66 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Exercice 2016	283 061,85 €	111 128,64 €	-171 933,21 €
Déficit reporté 2015	/	63 905,46 €	+63 905,45 €
Restes à réaliser	1 312 589,15 €	169 885,00 €	-1 142 704,15 €
Déficit cumulé	/	/	-1 250 731,90 €
Excédent global	/	/	- 1 144 989,24 €

Budget Lotissement Bréchoteau

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Exercice 2016	260 877,55 €	260 877,55 €	0,00 €
Exercice reporté 2015	/	/	- 2 000,00 €
Excédent cumulé	/	/	- 2 000,00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Exercice 2016	213 318,48 €	267 991,63 €	+54 673,15 €
Déficit reporté 2015	11 991,63 €	/	-11 991,63 €
Restes à réaliser	/	/	/
Déficit cumulé	/	/	+42 681,52 €
Excédent global	/	/	+40 681,52 €

Budget ZAC Multi-sites

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Exercice 2016	505 196,05 €	200 000,00 €	- 305 196,05 €
Exercice reporté 2015	0,21 €	/	-0,21 €
Excédent cumulé	/	/	-305 196,26 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Exercice 2016	249 473,25 €	684 539,74 €	+435 066,49 €
Déficit reporté 2015	281 444,20 €	/	-281 444,20 €
Restes à réaliser	701 414,12 €	164 191,50 €	-537 222,62 €
Déficit cumulé	/	/	-383 600,33 €
Excédent global	/	/	-688 796,59 €

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Résultat du vote à main levée : 16 votants, 14 pour et 2 abstentions

➤ Dépenses anticipées

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L. 1612-1 du CGCT qui dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les dépenses d'équipement (comptes 20, 21 et 23) votées au budget 2016 s'élèvent à 2 136 931,36 €. En conséquence, la limite des crédits d'investissement qui peuvent être ouverts par anticipation sur le budget 2017 est de 534 232,84 €.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité d'ouvrir des crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.**

➤ Amortissement travaux 2016

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité d'amortir les investissements réalisés sur l'année 2016 et fixe les durées d'amortissement** comme suit :

Investissement 2016	Montant	Durée
Refonte site internet – Mairie	4 000,54 €	2 ans
PLU – Modification et Révision	2 187,60 €	5 ans
Mairie – Logiciel Horizon	11 972,40 €	2 ans
SYDEV – Eclairage Public	14 144,00 €	25 ans

↳ 5 - URBANISME ET ENVIRONNEMENT

➤ ZAC Centre : Acquisition foncière

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Multi-Sites, un terrain bâti situé 13 rue de l'Ermitage à St Christophe du Ligneron et appartenant à Mme Rachel PESENTI nous a été proposé à l'achat.

L'article L. 1612-1 du CGCT qui dispose que « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* ».

Le Conseil Municipal accepte **d'acquérir le bien cadastré AB n°139** situé **13 rue de l'Ermitage à St Christophe du Ligneron** et appartenant à **Mme Rachel PESENTI** pour un montant de 55 000 € hors frais d'acte et de négociation. L'ensemble de l'opération est estimé à 61 000 €.

Résultat du vote à main levée : 17 votants, 16 pour et 1 abstention.

➤ Lotissement « Le Hameau de la Martinière » - Rétrocession des équipements communs

Après avoir donné lecture à l'Assemblée du courrier du Président de l'Association Syndicale Libre « Le Hameau de la Martinière » demandant la rétrocession des équipements communs du lotissement « Le Hameau de la Martinière » au profit de la Commune, Monsieur Jean-Claude BIRON rappelle qu'une demande identique avait déjà été faite il y a quelques années. Elle avait été refusée au motif que le contrôle des réseaux E.U et E.P n'avait pas été fait.

Deux factures EDF ayant été déposé en même temps que la demande de rétrocession, un estimatif des coûts de l'éclairage a pu être précisé à l'Assemblée, soit 400 € / an.

Madame Audrey PATARIN, habitante de ce lotissement ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité le classement dans le domaine public communal de la voie dénommée "Impasse de la Martinière" du lotissement privé "Le Hameau de la Martinière" débouchant sur la Rue des Prairies, des espaces verts, ainsi que ses réseaux, cadastrés section ZH n°417, 418, 421, 431, 432, 433.**

➤ ESNOV Nature et Environnement

*** Convention Taille de haies et entretiens divers**

Le Conseil Municipal, **décide à l'unanimité, de passer une convention avec ESNOV Nature et Environnement de Challans, concernant la taille de haies et les entretiens divers des espaces verts** de la Commune, pour un montant de **6 630,00 € TTC** (13 jours d'intervention).

*** Convention entretien des bassins d'orages**

Le Conseil Municipal, **décide à l'unanimité, de passer une convention avec ESNOV Nature et Environnement de Challans, concernant l'entretien des bassins d'orage** (Square des Coquelicots, Rue des Saules et Rue des Vignes) de la Commune, pour un montant de **1 020,00 € TTC** (2 jours d'intervention).

➤ Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay : représentation municipale

Il y a lieu d'annuler la délibération prise le 6 février 2017, nommant Monsieur Auguste GUILLET en tant que représentant municipal au Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, en raison de sa nomination par la Communauté de Communes CHALLANS GOIS COMMUNAUTE.

Monsieur le Maire, délégué municipal au sein de ce Syndicat assurant la compétence 4.2 « Schéma d'aménagement et gestion de l'eau (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay » depuis de nombreuses années, propose de poursuivre et présente sa candidature.

Résultat du vote à main levée : 17 votants, 16 pour et 1 abstention.

↳ 6 - ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

↳ TAP : devis intervenants

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis des Francas de La Roche-Sur-Yon pour l'animation de 5 séances « Graines d'Artistes » dans le cadre de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires du vendredi 9 juin au vendredi 7 juillet 2017 pour un montant de 300 € TTC pour l'année scolaire 2016/2017.

↳ Les Loustics : réservation mini-camp

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de contrat de location des Gîtes La Rivière de Maché pour un séjour de 5 jours du 24 juillet au 28 juillet 2017 pour un montant de 253,76 € TTC dans le cadre des vacances d'été.

↳ Les Loustics : réservation séjour jeunes

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de convention de réservation de l'Office Socio-Educatif de Nalliers pour un séjour jeunes de 5 jours du 17 au 21 juillet 2017 pour un montant de 1 350,00 € TTC dans le cadre des vacances d'été.

↳ 7 - PÔLE SCOLAIRE

↳ Pôle Scolaire : Attribution du lot n°7

Monsieur le Maire rappelle que ce lot avait été déclaré infructueux lors du Conseil Municipal du 7 Novembre 2016.

Suite à l'analyse des offres présentée par Madame Carine MIGNÉ, le Conseil Municipal attribue le lot n°7 – Menuiseries Extérieurs Aluminium à l'entreprise ayant déposé l'offre économiquement la plus avantageuse, Entreprise ST GOBAIN GLASS SOLUTIONS pour un montant de 332 954,00 € HT

Résultat du vote à main levée : 17 votants, 15 pour, 2 contre.

↳ 8- PERSONNEL COMMUNAL

↳ Police Municipal – Armement

Monsieur le Maire rappelle qu'au dernier conseil municipal un avis favorable avait été donné à sa demande d'armement, celle du Policier Municipal, Monsieur Jérémy CHASSERIEAU.

Monsieur le Maire rappelle également que la volonté majoritaire du conseil municipal est d'accorder l'armement à Monsieur Jérémy CHASSERIEAU en raison de sa personnalité et de ses propres aptitudes.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'armer Monsieur Jérémy CHASSERIEAU, Policier Municipal.

↳ Mise en Place du Compte Epargne Temps

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune a l'obligation de mettre en place le dispositif « Compte Epargne Temps », suite à l'intégration dans ses effectifs d'un agent bénéficiant de ce dispositif dans son ancienne Collectivité.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mise en place du Compte Epargne Temps.

9 - DIVERS

➤ **Comité des Fêtes : concert « Son d'Hiver's »**

Monsieur le Maire rappelle les faits qui ont conduit à l'annulation du Concert. « *Compte-tenu des messages très alarmants, inquiétants reçus par plusieurs personnes, j'ai pris la décision, en accord avec la Gendarmerie, la Préfecture et le Président du Comité des Fêtes, d'annuler le concert.* »

Tout est mis en œuvre pour retrouver l'auteur de ces appels, sans résultats pour le moment.

Au regard des circonstances exceptionnelles, plusieurs actions ont été engagées par la Mairie avec pour objectif de trouver des soutiens financiers :

- envoi le mardi 7 Mars 2017 d'un courrier co-signé par le Président du Comité des Fêtes et Monsieur le Maire à destination des Présidents d'Associations, des Entreprises Ligneronnaises et les fournisseurs de la Commune. La population ligeronnaise sera informée par affichage.

- organisation d'une matinée de soutien autour d'un verre de l'amitié le samedi 25 mars 2017 de 10h à 12h au Complexe du Reinet, là où aurait dû avoir lieu le concert.

➤ **Entretien des trottoirs**

Suite à l'obligation faite aux Communes de traiter les espaces publics sans produits phytosanitaires ce qui augmente considérablement la charge de travail des agents techniques, Monsieur Jean-Claude BIRON propose de prendre un arrêté municipal prescrivant l'entretien des trottoirs par les propriétaires ou locataires.

Monsieur Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ fait remarquer à l'Assemblée, que l'obligation d'entretien sera inégale entre certains quartiers, puisque dans certaines parties de la Commune, les trottoirs sont petits voire inexistantes et qu'à d'autres endroits ils peuvent faire 1,40m de largeur. Monsieur BIRON précise que cette obligation ne porte que sur 1,20m.

Pour un embellissement de la Commune, un fleurissement des pieds de mur peut être envisagé.

➤ **Service Administratif de la Commune**

Monsieur le Maire rappelle que l'adresse mail de la Commune a changé au mois de Janvier. Dorénavant, chaque service dispose d'une adresse mail spécifique.

Service	Utilisateur	Adresse
Accueil – Etat civil – Election	Anaïs FLEURY	etatcivil@mairie-scdl.fr
Urbanisme – Communication – Associations	Béatrice VRIGNAUD	communication.urba@mairie-scdl.fr contact@mairie-scdl.fr
Ressources humaines – Comptabilité	Carole ROBIN	rh.finances@mairie-scdl.fr
DGS	Carole BENETEAU	dgs@mairie-scdl.fr

➤ **Manifestations communales**

* **Porte ouverte : Bibliothèque rénovée**

Madame Carine MIGNÉ fait un bilan de cette porte ouverte. De nombreuses personnes sont venues et les retours sont très positifs. Un rappel des horaires d'ouverture est fait.

* **Semaine contre le racisme et l'antisémitisme**

Madame Emilie BOCQUIER présente les différentes actions qui auront lieu cette semaine :

- mardi 21 mars : intervention en TAP avec les enfants de l'école Publique Arc-en-Ciel,

- mercredi 22 mars après-midi avec les enfants présents aux Loustics,

- vendredi 24 mars : intervention d'une heure avec les CM2 à l'Ecole Privée

Sainte-Marie,

- vendredi 24 mars 20h30 : à la Salle Polyvalente – projection d'un film suivie , d'échanges en partenariat avec la Maison Charles de Foucault. Tout public, gratuit

* **Participation Citoyenne**

Madame Nadia RABREAU rappelle deux réunions :

- lundi 27 mars 2017 à 20h30 : réunion d'information et d'échanges sur la Participation Citoyenne,

- jeudi 13 avril 2017 : réunion à thème d'information et préparation de la demi-journée (d'action citoyenne) programmé le 20 Mai 2017.

* **Réunion des Associations**

Madame Carine MIGNÉ rappelle que la réunion des associations sportives se tiendra le mardi 28 mars à 20h30 à la Salle Polyvalente.

Pour extrait,
Affiché le 13 Mars 2017
Le Maire, Thierry RICHARDEAU

